

## LES TERMES DE REFERENCE

### Module 1 : LES ASPECTS COMPTABLES DU SYSCOHADA REVISE

Le nouvel acte uniforme a apporté des changements notables dans le plan comptable SYSCOHADA. De nouveaux comptes ont été créés : 414, 475, etc., création d'un nouveau plan comptable dénommé PCGO : Plan Comptable Général de l'OHADA, suppression des charges immobilisées et du compte 2022 : Frais d'acquisition des immobilisations, nouvelle présentation des états financiers, reconnaissance et création de la comptabilité agricole et biologique, création des comptes pour l'économie numérique et la monnaie électronique, suppression du système comptable allégé, etc.

Les changements apportés au nouveau plan comptable SYSCOHADA obligent tous les acteurs du monde économique (dirigeants, gestionnaires, experts, comptables, responsables comptables, financiers et fiscaux, cadres des régies financières) à mettre à jour leurs connaissances sur les innovations apportées en la matière pour une meilleure appropriation de la norme applicable dans l'espace OHADA.

Les objectifs de ces séminaires sont entre autre, et de façon synthétique :

- de faciliter les conditions d'appropriation de la révision et de permettre à chaque praticien de savoir quelle attitude adopter sur le terrain ;
- d'analyser l'Acte uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière ;
- d'analyser les problèmes rencontrés lors du basculement et de la préparation des Etats financiers exercice 2017 ;
- d'étudier et d'analyser les postulats et conventions admis en SYSCOHODA ;
- d'étudier et d'analyser le Plan Comptable Général OHADA (PCGO).

### MODULE 2 : ASPECTS FISCAUX DU SYSCOHADA REVISE :

Organiser une formation uniquement sur les aspects comptables de ce nouvel acte serait incomplet. Les règles comptables et fiscales sont tellement liées si bien que les modifications apportées à l'une d'elles agissent indubitablement sur l'autre. C'est ainsi que les changements apportés par le nouvel acte uniforme ainsi qu'au plan comptable SYSCOHADA, produisent des conséquences fiscales que tout acteur économique doit également maîtriser. Entre autres exemples, la gestion fiscale des concepts suivants : *les immobilisations - approche par composantes ; les ajouts, modifications et améliorations des immobilisations ; la location exploitation et la location acquisition ; l'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur ; les provisions pour restauration des sites ; traitement fiscal des frais d'instruments de monnaie électronique ; etc.*

En effet, il ne serait pas sage d'attendre trois ans, lors d'un contrôle fiscal, pour se rendre compte qu'on a mal géré sur trois exercices tel ou tel aspect de sa comptabilité. Les lourdes majorations et pénalités seraient en ce moment inévitables.

Comme vous le savez déjà, en fiscalité, l'ignorance coûte plus cher que la formation.

### MODULE 3 : LES GRANDS PROBLEMES DU DROIT DU TRAVAIL APRES PLUS DE 10 ANS D'APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL

Le code du travail qui régit les rapports entre l'employeur et les employés, revêt une importance capitale dans la vie des foyers dans la mesure où les revenus du chef de famille sont souvent régis par ce texte. A travers ce module, nous ferons le point, *avec les Inspecteurs et magistrats du travail*, sur ce que les plus de 10 ans d'application du code du travail ont apporté comme expérience et problèmes. Cet exercice permettra aux Gestionnaires des Ressources Humaines de savoir trouver des solutions aux situations complexes auxquelles ils sont souvent confrontés et que, malheureusement, ni le code du travail, ni les conventions collectives, n'ont prévues. A l'issue de cette formation, ils seront outillés et préparés à mieux gérer efficacement ces cas délicats, laissés sous silences dans les textes, ou qui sont flous compliquant ainsi leurs interprétations.

Ce thème sera développé avec la participation effective des Inspecteurs et Juges du Travail. Leur implication se justifie par le fait que chaque gestionnaire des ressources humaines doit se familiariser avec les inspecteurs et magistrats en charge de trancher les litiges du Travail. Ceci leur permet d'être plus efficaces dans la gestion des futurs cas de contentieux social.

**NB : Tous ces points seront développés avec des exemples pratiques.**